

moment, ne faisait qu'une avec celle de leurs officiers et de leur aumônier.

J'avais, dès le premier instant, jugé difficile le sauvetage, et le corps flottant, mais ne nageant plus, avait reçu l'absolution de l'aumônier. Alors, il y avait un aumônier à bord de nos vaisseaux de guerre.

Et le lendemain, après une nuit passée sur le lieu du sinistre, la messe était célébrée dans un silence religieux, où toutes ces âmes, unies dans la douleur, priaient pour le naufragé.

C'était un réconfort pour les spectateurs de ce drame douloureux.

Plus tard, c'était — je l'ai vu — une précieuse consolation pour une famille atterrée par l'implacable nouvelle !

La présence de l'aumônier, l'absolution donnée *in extremis*, la prière du soir, la messe célébrée le lendemain, le navire stoppé une nuit entière, le pavillon en berne, et une dernière bénédiction du prêtre, répandue sur ce vaste linceul où dormait le jeune marin français !

Celui du *Carnot* n'aura eu ni une absolution, ni une prière, ni une messe — pas même une pensée pieuse exprimée officiellement en face de ces équipages de braves enfants de la France qui, après tout, ont une âme ! Ainsi l'a décidé M. le Ministre, en débarquant, le 10 mars, les aumôniers de la marine.

Nos jeunes gens peuvent disparaître dans les flots ou rendre le dernier soupir sur un lit d'hôpital, la franc-maçonnerie monte la garde partout autour d'eux et prohibe l'approche, la présence du prêtre, le murmure d'une prière catholique, réconfortante, le geste du pardon montrant au petit agonisant le ciel entr'ouvert, suprême espérance pour son âme, suprême consolation pour ses camarades, pour les siens, suprême justice aussi qui, après tout, lui était due à cet enfant du pays de France, et qui lui a été volée !

Z